

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BLANCHET René, ROCHETTE Myriam, SCHMITT Dominique, PIERQUIN Béatrice, DEMAY Jean-Claude, NAPOLY Marie-Hélène, NEYRA Marc, BESSON François, MILOT Christine, GAIGNEUX Patricia, GUINARD Thierry, FUTIN Fabrice, PRIVOLT Anne-Sophie, GAUDIN Frédéric.

Pouvoirs :

COQUARD Jean-Michel, donne pouvoir à BLANCHET René

Secrétaire : BESSON François

Membres en exercice	21
Présents	14
Votants	15
Pouvoirs	1

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - URBANISME**

-une commission se tiendra le 19 septembre pour étudier la modification du PLU.

**III - AFFAIRES FONCIERES**

**- Déclarations d'intention d'alléner :**

Une déclaration d'intention d'alléner est à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

**IV – AFFAIRES GENERALES**

Le Centre de Gestion 69 (CDG 69) propose une gamme de missions réalisées par des experts pour le compte des collectivités et établissements publics. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à des conventions multiples pour la durée de la mission. Depuis le 1er janvier 2022, le CDG 69 a instauré une convention unique d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 3 ans, des ajustements seront nécessaires au 1er janvier 2025 pour certaines missions afin de maintenir l'équilibre financier des services concernés. Les missions concernées sont :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

En outre, des évolutions réglementaires et organisationnelles entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025, nécessitant une actualisation des annexes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

La Commune de Pommiers bénéficie actuellement des missions suivantes : Médecine préventive, archivage, réalisation des dossiers de cohortes pour les retraites et réalisation de la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'évolution tarifaire, les évolutions réglementaires et organisationnelle et d'ajouter la mission conseil en droit des collectivités, qui permet de bénéficier d'une veille juridique et d'un soutien réglementaire pour toutes les questions qui touchent aux collectivités.

Le Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser la poursuite de ces missions en signant les documents nécessaires et à adhérer aux nouvelles missions selon les conditions définies par le CDG 69.

Adhésion aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Cohortes retraites	35 € à 70 € par dossier selon le type de dossier
Médecine préventive	80 € par agent
Mission archivage	315 € par jour
Conseil en droit des collectivités	0,90 € par habitant soit 2 601€
Inspection d'hygiène et de sécurité	Inclus dans la cotisation au CDG 69

## V - AFFAIRES SCOLAIRES

### - Point sur la rentrée :

Pour la rentrée 2024, l'école compte un total de 259 élèves, répartis entre 99 en maternelle et 160 en élémentaire. Tous les postes d'enseignants ont été pourvus. Le thème pédagogique retenu pour l'année scolaire est « Contes, mythes et légendes ». Il est à noter qu'il n'y aura pas de séances de piscine cette année. En revanche, l'intervention musicale sera reconduite, avec un financement assuré par la mairie.

Concernant le personnel communal, quatre ATSEMs sont affectées aux classes de maternelle. À signaler, l'absence d'une des ATSEMs en raison d'un arrêt maladie, qui a été remplacée trois jours après la rentrée.

L'Assemblée Générale de l'APE (Association des Parents d'Élèves) est prévue pour le 23 septembre.

## VI – PERSONNEL COMMUNAL

### - Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire informe le conseil que, compte tenu des besoins croissants du service de secrétariat de la commune, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Madame Dominique BOUVANT-THOMAS, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet. Son temps de travail passera ainsi de 31 heures par semaine à 35 heures par semaine.

Il est précisé que cette modification a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 69, réuni en séance le 8 juillet 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'augmentation de 31h/semaine à 35h/semaine du temps du travail du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

## VII - TRAVAUX

### Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de dissimulation des réseaux sur la Route de Montclair ainsi que sur le Chemin de la Grande Gonthière ont débuté le 10 juillet 2024. Ces travaux se poursuivront après la période des vendanges. Les prochains chantiers prévus concerneront le Chemin des Gondoins.

- Projet AGORA : Le marché de travaux pour la construction de la nouvelle salle des festivités a été publié. À ce jour, trois visites de chantier ont déjà eu lieu, et une dernière visite est encore programmée. La date limite de remise des offres est fixée au 18 septembre 2024.

Une présentation du projet a également été réalisée lors du forum des associations.

La commune a reçu la notification de l'arrêté d'attribution de la Dotation Générale pour la Décentralisation des bibliothèques municipales. Le montant de la subvention s'élève à 109 200,00 €.

## VII. MARCHES PUBLICS

### Attribution de marché de travaux pour la construction d'un tennis couvert

Monsieur le maire rappelle que l'appel public à la concurrence a été réalisé sur la plateforme KLEKON. Un rapport d'analyse des offres a été dressé par Monsieur Laurent BUGAUT, Maître d'œuvre de la Commune dans ce dossier, en application des critères de notation tels que définis dans le règlement de consultation ; La CAO s'est réunie le 3 septembre 2024, les membres vous présentent les entreprises retenues pour la construction du tennis couvert :

N° Lot	Liste des lots	Appel d'offre	
		Entreprises retenues	Montant
1	TERRASSEMENTS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	AS TP Offre négociée	48 636,18
2	GROS OEUVRE - CLOS COUVERT	SMC2	592 536,01
3	FINITION CLUB-HOUSE	FOREZ DECOR Offre négociée	20 490,00
4	CFA — CFO	ROCHARM	12 050,00
5	CVC VENTILATION PLOMBERIE	MURY Offre négociée	17 100,00
6	ECLAIRAGE COURT TENNIS	SOCADEL Offre négociée	9 189,54
		<b>Total</b>	<b>700 001,73</b>

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'attribution des différents lots mentionnés. Il autorise également Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour chaque lot, ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à l'exécution du marché public concernant la construction du tennis couvert de la Commune de Pommiers.

## VIII - AFFAIRES FINANCIERES

**Subventions aux associations**

Monsieur Dominique Schmitt rappelle qu'une enveloppe de 15 000€ a été provisionnée lors du vote du Budget Primitif 2024 pour les subventions annuelles.

Il est proposé de retenir les enveloppes suivantes :

Bénéficiaires	Enveloppes proposées
Coopérative scolaire	800.00€
MFR de Charentay	125.00 €
MFR PETITE GONTHIERE	125.00 €
Bibliothèque de Pommiers	400.00 €
Jeunesse Ansoise	150.00 €
Clique de Gleizé	200.00 €
Souvenir Français	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900.00 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'accorder les subventions au titre de l'année 2024 selon la répartition exposée ci-dessus.

**Décision modificative n°1**

L'adjoint aux finances expose qu'en 2023 certains mandats de marché ont été émis sans le numéro de marché correspondant, ce qui a faussé le suivi de l'exécution budgétaire de ce marché au SGC.

Il convient aujourd'hui de régulariser en annulant ces mandats puis en les réemettant avec la référence du marché public.

Cette opération d'ordre est purement comptable et n'implique aucune dépense supplémentaire pour la commune, mais elle nécessite d'ouvrir des crédits en dépense et en recette :

Le maire propose donc de voter cette décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT DEPENSE			INVESTISSEMENT RECETTE		
chapitre	article	crédits	chapitre	article	crédits
23	231	21 000,00 €	23	231	21 000,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>21 000,00 €</b>		<b>Totaux</b>	<b>21 000,00 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de décision modificative n°1 telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

**IX – MOBILITE :**

- Création d'une nouvelle ligne de bus : Une nouvelle ligne de bus régulière, la ligne 218, relie désormais Villefranche à L'Arbresle, avec deux arrêts à Pommiers. Afin de promouvoir cette nouvelle desserte et d'assurer sa pérennité, une campagne de communication doit être réalisée.

- Mobilité : Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local de Mobilité, la communauté de communes Beaujolais Pierre Dorées souhaite associer les acteurs du territoire, notamment les habitants, afin de co-construire des solutions de déplacements plus écologiques et solidaires. Un panel citoyen de la mobilité sera constitué et se réunira à trois reprises, les 15 octobre, 5 novembre, et 23 novembre, afin de former un collectif de travail. Une campagne de communication est actuellement en cours pour mobiliser les participants.

---

## X – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ➤ Activité des commissions :

- CMJ : Les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) se dérouleront le 11 octobre parmi les élèves de classe de CM1. Le premier conseil se tiendra dès le lendemain, le 12 octobre.

- CCAS : Le CCAS est en pleine préparation du traditionnel repas des anciens. Par ailleurs, il a été constaté une augmentation du nombre de factures de cantine impayées, nécessitant une attention particulière.

### ➤ Activité des structures intercommunales

- SIEVA : Rapport sur le prix et la qualité du service public

Monsieur Dominique Schmitt fait part au Conseil municipal de la transmission par le SIEVA du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable au titre de l'année 2023 et présente les principaux éléments contenus dans ce rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte la communication de ce rapport.

---

## XI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ - Entretien des terrains de foot : Greenstyle a réalisé le dernier entretien gratuit de la nouvelle installation. Il est nécessaire de réfléchir à une solution pour l'entretien régulier, qui doit être effectué au minimum toutes les cinquante heures d'utilisation. Il convient d'envisager l'achat de matériel ou la mise en place d'un contrat d'entretien.

➤ Quinzaine du développement durable : du 21 septembre au 5 octobre 2024 avec les animations sur le territoire de la CCBPD ; et en particulier à Pommiers :

- conférence le 20/09/2024 à 20h00 : « les légumineuses, un allié méconnu de la nutrition » par Audrey Cosson
- découverte des légumineuses sur le marché de Pommiers le 21 septembre de 9h00 -12h00
- un atelier sur les légumineuses qui se déroulera à Pommiers salle à la salle des fêtes le 5 octobre à 20h00

Et Samedi 28/09 domaine des communes : ateliers et exposés de courtes durées sur les échanges de pratiques et idées sur le développement durable.

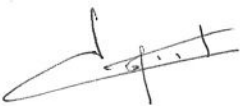




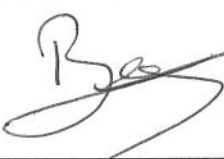
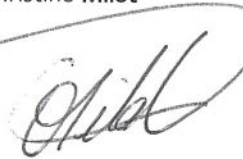

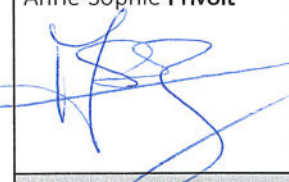

- Compost partagé : Dans le cadre de l'optimisation du compost partagé, une nouvelle campagne de communication sera mise en place, notamment par le biais d'un nouvel affichage.

- Participation au 35ème Festa dei Gunbi à Toirano en Italie avec le comité de jumelage.

- Culture : exposition sur l'âge du bois jusqu'au 24/09 à la Maison des associations à Pommiers.
- Il est prévu que les compétences « eau » et « assainissement » soient transférées obligatoirement aux communautés de communes à partir du 1er janvier 2026. Une étude technique et financière est actuellement en cours pour préparer ce transfert.
- Inauguration du nouveau terrain de foot programmée le 9 novembre, les modalités pratiques sont à élaborer.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 7 octobre à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 23h45

René <b>Blanchet</b> 	Jean-Michel <b>Coquard</b>	Myriam <b>Rochette</b>	Dominique <b>Schmitt</b> 	Béatrice <b>Pierquin</b> 
Jean-Claude <b>Demay</b> 	Marie-Hélène <b>Napoly</b>	Marc <b>Neyra</b> 	François <b>Besson</b> 	Christine <b>Milot</b> 
Patricia <b>Gaigneux</b>	Laurence <b>Bellot</b>	Thierry <b>Guinard</b> 	Vincent <b>Fontaine</b>	Fabrice <b>Futin</b>
Anne-Sophie <b>Privolt</b> 	Frédéric <b>Gaudin</b> 	Julien <b>Gervais</b>	Anaïs <b>Paccoud</b>	Lucie <b>Pothrat</b>
Hélène <b>Leblanc-Mortagne</b>				